

PARTICIPER

**L'implication citoyenne
dans la vie de la société
et dans les politiques de solidarité**

La participation concerne tout le monde

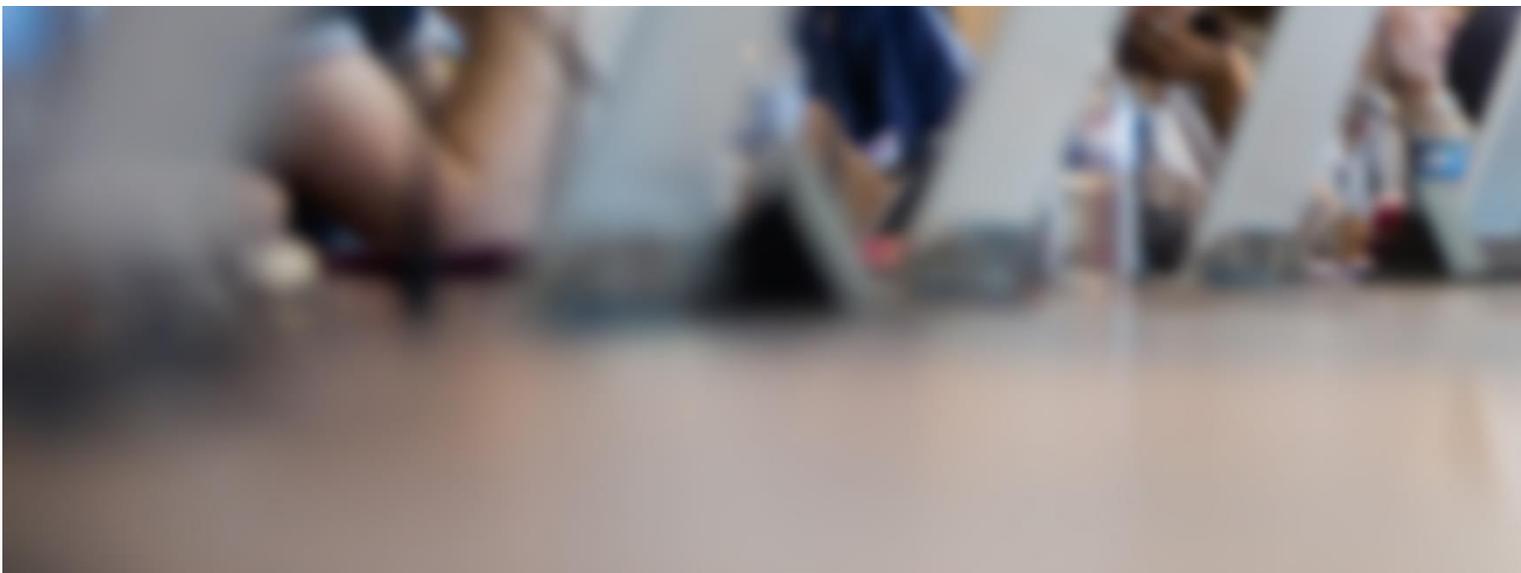
(professionnels, personnes accompagnées et le grand public)



La participation garantit une place à part entière aux personnes dans les projets qui les concernent

Les actions de participation doivent permettre :

- ▶ d'être acteur de son parcours
- ▶ d'accueillir et de collaborer équitablement
- ▶ d'instaurer un dialogue et une relation de confiance
- ▶ d'échanger et de communiquer
- ▶ de rendre les informations accessibles
- ▶ de prendre en considération les besoins
- ▶ de répondre aux demandes des divers publics
- ▶ de lutter contre les préjugés





1. PREPARER LA DEMARCHE DE PARTICIPATION

Définir les objectifs

- ▶ En amont, mener une concertation auprès de toutes les personnes concernées, pour définir des objectifs communs.
- ▶ Clarifier et afficher les objectifs de la démarche.
- ▶ Identifier les niveaux et les types de participation.
- ▶ Evaluer la participation tout au long de l'action.

Convaincre de l'intérêt de la démarche de participation

- ▶ Les décideurs (politiques) pour l'organiser, les professionnels (travailleurs sociaux) et les personnes concernées.
- ▶ Valoriser l'importance du savoir expérientiel des participants, qui font ou ont fait directement l'expérience de la pauvreté, de la précarité, de la maladie, du handicap (situations vécues, dysfonctionnements observés, propositions de correction et d'améliorations).
- ▶ Annoncer les suites prévues pour prendre en compte les attentes et les propositions.

Faire le point sur ce qui existe

- ▶ Rencontrer les acteurs concernés permet de repérer ce qui est fait sur le territoire.
- ▶ Trouver des pistes de collaboration et de partenariats.
- ▶ Informer les professionnels et personnes concernées.

Structurer, coordonner la démarche et pour cela :

- ▶ choisir les thèmes ou les dispositifs ;
- ▶ identifier les publics concernés ;
- ▶ sensibiliser les personnes pour composer le groupe ;
- ▶ définir le calendrier des réunions ;
- ▶ identifier qui sera chargé de l'organisation, de l'animation et du suivi de la démarche ;
- ▶ mettre au point l'organisation (moyens nécessaires, répartition des tâches et des rôles, organisation logistique et conditions matérielles, budget, suites prévues...) ;
- ▶ communiquer à tous les participants les informations sur la démarche, sans oublier de prendre en compte le temps d'adaptation pour les institutions et les personnes elles-mêmes ;
- ▶ prévoir dès le lancement de la démarche l'organisation de sa restitution.

2. MENER LA DEMARCHE DE PARTICIPATION

Veiller à :

- 1. Identifier et mobiliser les participants** : définir la composition du groupe, organiser l'information des participants, coordonner et animer la démarche de mobilisation.
- 2. Préparer et accompagner les personnes** : mettre les personnes en confiance, les solliciter à l'avance et être clair sur les conditions logistiques ; notamment prévoir des temps de préparation, se soucier des attentes des personnes pour le déroulement de la démarche.
- 3. Animer la réunion de participation** : former l'animateur à l'animation ; le contenu de la réunion et son animation doivent être préparées soigneusement, pour prendre en compte les attentes et les propositions et garantir les conditions de leur restitution.
- 4. Permettre aux personnes de s'exprimer dans un cadre convivial et en confiance.**
- 5. Préparer un compte-rendu ou un document de synthèse validé par les participants.**
- 6. Organiser les suites de la démarche** : mobiliser les décideurs et diffuser ce qui a émergé de la démarche. Les actions engagées par la suite doivent être planifiées, suivies et les personnes consultées, informées des suites et de leurs effets.

3. ÉVALUER LA DEMARCHE DE PARTICIPATION

L'évaluation peut porter sur deux volets :

- ▶ le fonctionnement du dispositif de participation pour comprendre dans quelles conditions, avec quels moyens et pratiques il a été mis en place ; identifier les conditions de réussite, les difficultés et les pistes d'amélioration,
- ▶ les réalisations, résultats ou impacts de la participation pour les personnes concernées, les professionnels, les structures et les dispositifs ou politiques publiques afin de comprendre si elles ont les effets attendus.

Evaluer permet de valoriser la participation en présentant les effets et les résultats de la démarche de participation cela permet :

- ▶ d'estimer l'ampleur des démarches de participation et leur impact ;
- ▶ de convaincre les professionnels et institutions ;
- ▶ d'éviter l'essoufflement et de créer une dynamique auprès des personnes.

Des exemples de démarches de participation :

- Dans certains domaines et certains territoires, des groupes de personnes concernées font connaître leurs avis et leurs propositions sur les politiques de solidarité qui les concernent : groupes de bénéficiaires du RSA, comités d'usagers de centres communaux d'action sociale (CCAS), conseils citoyens, conseils de la vie sociale dans les établissements sociaux et médico-sociaux, instances nationales de consultation, Le CNPA (Conseil national des personnes accompagnées) et les CRPA (Conseils régionaux des personnes accompagnées).
- Participation à la formation des professionnels dans les établissements de formation en travail social.

[!] *Pour plus de détails : voir le rapport « Participation des personnes aux instances de gouvernance et à la formation des travailleurs sociaux » sur le site du Haut Conseil du travail social + le kit sur la participation (à paraître)*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Ministère des Solidarités et de la Santé - Haut Conseil du Travail Social

Adresse postale : 14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP
Bureau : 10, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon – Paris 14e

Conception graphique :

Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) - cabinet-
communication

Crédits photos :

Ministères Sociaux/ DICOM/ Nicolo Revelli Beaumont/ SIPA PRESS